



APPEL A PROJETS

« STADIUM SPORT SANTE BIEN-ETRE » VILLENEUVE D'ASCQ

REGLEMENT







Le candidat devra remettre une **note méthodologique**, dont le contenu devra permettre l'analyse détaillée du projet et joindre tous les éléments permettant au jury d'analyser et de faciliter sa compréhension du projet, au plus tard le **30 septembre 2019 à 12 heures.**

Le dossier d'appel à projets devra être transmis aux formats **papier et numérique** :

- **Le dossier papier** pourra être envoyé par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse suivante :

Métropole Européenne de Lille

Direction des Sports

Service Exploitation des équipements sportifs

A l'attention de Justine LE BOURG

1 rue du ballon – CS 50749 – 59 034 Lille cedex.

Il peut aussi être déposé contre récépissé, les jours ouvrés du lundi au vendredi de 8h à 18h, à :

Métropole Européenne de Lille

1 rue du ballon – accueil principal du bâtiment (R+8)

Il portera la mention suivante sur l'enveloppe :

Stadium - Villeneuve d'Ascq

Appel à projets

« Sport santé bien-être »

A l'attention de Justine LE BOURG – Ne pas ouvrir.

- Le dossier numérique sera transmis au format PDF par courrier électronique à l'adresse suivante : stadiumsportsante@lillemetropole.fr

Une visite de site, non obligatoire, pourra être organisée au Stadium sur demande du candidat par courrier électronique à l'adresse suivante : stadiumsportsante@lillemetropole.fr

Les questions pourront être posées par courrier électronique à cette même adresse : **stadiumsportsante@lillemetropole.fr**





Table des matières

Pré	ambule	4
Le	Stadium	4
1.	Objectif de l'appel à projets	6
2.	Descriptif des zones ouvertes à l'appel à projets	6
3.	Occupation temporaire du domaine public	7
4.	Investissements à la charge du porteur de projet	7
5.	Redevance d'occupation	8
6.	Modalités de remise du dossier	8
7.	Eléments d'appréciation	10
8.	Calendrier prévisionnel	10





Préambule

La Métropole Européenne de Lille, Capitale Mondiale du Design l'année prochaine, démontre par ses nombreux projets, son dynamisme en matière d'innovation et de design. C'est dans cet esprit que la métamorphose du Stadium s'est engagée.



La MEL procède depuis quelques années à un programme de modernisation du stadium, avec notamment, l'actuelle reconstruction du complexe annexe (tribune couverte pouvant accueillir 500 spectateurs et vestiaires) et la future ouverture de son lieu de vie / restaurant. D'autre part, le Stadium souhaite développer son offre pour répondre aux nouveaux besoins et usages en apportant de nouveaux services aux utilisateurs. L'opportunité d'optimiser les espaces inoccupés en expérimentant de nouvelles pratiques et de nouveaux concepts doit être étudiée.

Convaincue de l'intérêt de l'activité physique et sportive comme outil de santé publique, la MEL, dans la continuité des stratégies engagées nationalement et régionalement et dans le cadre stricte de ses compétences, souhaite soutenir les actions portées par les acteurs du territoire en matière de sport santé et de bien-être.

Cet appel à projets constitue une continuité logique quant au souhait de diversification de l'équipement. L'objectif de cet appel à projets est d'offrir aux porteurs de projets mobilisés dans les différents domaines du sport santé et bien-être une meilleure visibilité et ainsi faciliter le développement d'actions personnalisées et adaptées pour tous.

Le Stadium



Le Stadium, véritable lieu de vie et de pratiques sportives au cœur de la Métropole Européenne de Lille, est un site de référence qui contribue, au quotidien, au développement de la politique sportive du territoire métropolitain.





Chaque semaine, le Stadium voit le passage de près de 2 000 utilisateurs faisant le lien entre la pratique de haut niveau et le sport pour tous. A l'année, ce sont plus de 150 000 visiteurs qui fréquentent les installations.

Le Stadium est également régulièrement le théâtre de grands rendez-vous sportifs. Il s'agit de grands rendez-vous internationaux comme les Championnats d'Europe d'Athlétisme (en 2017) par exemple, mais c'est aussi de manière plus régulière l'accueil de clubs métropolitains : le Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois, l'Olympique Marcquois Rugby, le LOSC (équipes féminines et jeunes), le Lille Métropole Athlétisme, ainsi que la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme.







Il accueille également des scolaires mais également d'autres associations sportives.

Il est un lieu de pratique : de nombreux services et activités s'y créent : yoga, fitness, running, danse, etc.



De plus, le Stadium est implanté au sein de la commune de Villeneuve d'Ascq, qui compte près de 63 000 habitants, mais surtout plus de 3 700 entreprises et 22 000 salariés sur son territoire.



Il est régulièrement ouvert 7 jours sur 7, de 7h30 à 22h en semaine et suivant les horaires des matchs le week-end (9h/20h en général).



Enfin, le Stadium dispose de nombreux parkings au sein de son enceinte et à proximité immédiate. 75 places seront disponibles en façade de la tribune et plus de 200 autres places sont situées à proximité (1 à 3 min de marche).

Il est reconnu comme un équipement accessible, proche du métro Pont de Bois et bénéficiant d'une ligne de bus circulant avenue de la Châtellenie avec un arrêt en façade du stade. Une station de V'Lille est également implantée à proximité du stade.





1. Objectif de l'appel à projets

Par cet appel à projets, la MEL offre à tous acteurs, capables de développer une action d'envergure et novatrice, l'opportunité de proposer au sein du Stadium un projet adapté à un public large, autour du sport, dans les domaines de la santé et du bien-être.

Les actions pourront bénéficier à tout type de population et à tous âges, aussi bien aux sportifs, professionnels ou amateurs, qu'à l'accompagnement des personnes porteuses de maladies chroniques, de handicap, d'obésité, d'affection psychiatrique, aux séniors, etc., dans la réalisation d'activités physiques.

La MEL a choisi la procédure d'appel à projets afin d'obtenir la meilleure réponse au contexte défini, laissant ainsi une liberté de propositions très larges aux candidats, notamment sur le concept de l'activité. Il est attendu que ces nouvelles activités participent pleinement à la valorisation du site, à l'image du Stadium et à la vie de l'équipement métropolitain.

Cet appel à projets est ouvert à tous ceux désirant accompagner la diversification du Stadium.

Les actions pourront être menées au quotidien ou lors d'évènements.

Le candidat pourra également envisager la création de partenariat avec d'autres structures.

Pour ce faire, la MEL met à disposition au sein du Stadium, des espaces susceptibles d'accueillir des activités et installations complémentaires ou des concepts innovants, permettant d'améliorer encore l'offre sportive actuelle.

2. Descriptif des zones ouvertes à l'appel à projets

Le stadium s'étend sur 15 hectares et comprend, en plus du stade honneur, deux terrains gazonnés et deux terrains synthétiques, de nombreux locaux, dont des salles de réunion, de soins, de musculation, etc.

Les espaces qui seront mis à disposition des lauréats dans le cadre de l'appel à projets sont les locaux ouverts à la location, identifiés au sein de la grille tarifaire jointe en annexe, tels que les locaux administratifs, les espaces sportifs et réceptifs, les terrains de jeux collectifs et les aires d'athlétisme, les vestiaires, les salles de soins ou de réunion, etc.









La mise à disposition des espaces est envisagée dans les conditions tarifaires prévues à la grille tarifaire jointe en annexe. Un espace d'environ $100m^2$, regroupant plusieurs bureaux, pourrait notamment être mis à disposition. Les espaces du stade, tels que les pistes d'athlétisme, les terrains, les espaces sportifs peuvent également être utilisés de manière partagée.



D'autres espaces ou modalités d'occupation peuvent également être proposés par les candidats, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires.

3. Occupation temporaire du domaine public

Les espaces seront mis à disposition pour l'activité proposée par le candidat, conformément modalités définies et validées lors de la procédure d'appel à projets.

La Métropole Européenne de Lille mettra à la disposition du porteur de projet retenu les espaces validés lors de la procédure d'appel à projets, ceux-ci appartenant à son domaine public, sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

A l'issue de l'appel à projets, une convention d'occupation du domaine public sera conclue entre la MEL et le candidat retenu afin d'en fixer les modalités.

Le candidat est libre de proposer la durée de l'occupation, ainsi que les jours et horaires souhaités (les horaires définis incluront les temps d'installation, d'aménagement, de pratique et de rangement des espaces occupés).

4. Investissements à la charge du porteur de projet

L'(es) espace(s) sera(ont) livré par la MEL en l'état. Le porteur de projet fera son affaire personnelle et exclusive de l'intégralité des conditions de mise en œuvre (conception, réalisation, installation, exploitation, commercialisation, entretien, démontage), ainsi que des aménagements et installations spécifiques.

Des points de livraison en fluides (eau, électricité) sont prévus aux abord des zones mises à disposition.

Le porteur de projet pourra équiper l'espace d'un système de son et de vidéo permettant notamment la diffusion de musique et la retransmission d'événements.

Le candidat pourra demander à la Métropole Européenne de porter une partie des aménagements et installations. Ses propositions seront étudiées lors de l'analyse du projet et conditionneront le montant de la redevance d'occupation.





5. Redevance d'occupation

L'Occupant s'acquittera du versement d'une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions tarifaires prévues à la grille tarifaire en vigueur et dont les modalités de versement seront à définir avec la MEL.

6. Modalités de remise du dossier

Les propositions des candidats sont libres.

La cohérence du projet sera primordiale, tout comme la qualité des activités et des installations, l'originalité du concept, son caractère différenciant et la compréhension des enjeux du site.

Le candidat devra remettre une **note méthodologique** dont le contenu devra permettre l'analyse détaillée du projet, compte tenu des éléments d'appréciation présentés au point 7. *Eléments d'appréciation*, au plus tard le **30 septembre 2019 à 12 heures.**

Ainsi, le candidat devra détailler dans sa note le concept détaillé de son projet (nature du projet, ambition, attractivité, pertinence, cohérence, activités, aménagements, horaires, cibles, réseaux, compatibilité avec l'environnement associatif et sportif du site, données économiques et financières, etc.). Il devra également valoriser la qualité du projet (mise en œuvre des activités et des aménagements, robustesse des installations, organisation interne nécessaire à la réussite du projet, etc.) ainsi que les éléments relatifs à la personne du/des porteur(s) de projet (expérience, références, compétences, motivations, etc.).

Il pourra également joindre des insertions graphiques montrant une vision réaliste des activités et aménagements proposés ainsi que tous autres éléments permettant au jury d'analyser et de faciliter sa compréhension du projet.

Le candidat précisera également dans sa note les espaces qu'il souhaite utiliser ou installer ainsi que la durée et le début de l'occupation souhaitée. Il pourra aussi préciser ses attentes vis-à-vis de la MEL, en termes d'aménagements, de mise à disposition de personnel ou de dispositions spécifiques.





Le dossier d'appel à projets devra être transmis aux formats **papier et numérique** :

- Le dossier papier pourra être envoyé par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse suivante :

Métropole Européenne de Lille

Direction des Sports

Service Exploitation des équipements sportifs

A l'attention de Justine LE BOURG

1 rue du ballon – CS 50749 – 59 034 Lille cedex.

Il peut aussi être déposé contre récépissé, les jours ouvrés du lundi au vendredi de 8h à 18h, à :

Métropole Européenne de Lille

1 rue du ballon – accueil principal du bâtiment (R+8)

Il portera la mention suivante sur l'enveloppe :

Stadium - Villeneuve d'Ascq

Appel à projets

« Sport santé bien-être »

A l'attention de Justine LE BOURG – Ne pas ouvrir.

- Le dossier numérique sera transmis au format PDF par courrier électronique à l'adresse suivante : stadiumsportsante@lillemetropole.fr

Une visite de site, non obligatoire, pourra être organisée au Stadium sur demande du candidat par courrier électronique à l'adresse suivante : stadiumsportsante@lillemetropole.fr

Les questions pourront être posées par courrier électronique à cette même adresse : **stadiumsportsante@lillemetropole.fr**

Une seconde étape de présentation des projets sera organisée avec les candidats dont le projet sera jugé recevable.





7. Eléments d'appréciation

Un jury analysera les projets et dialoguera librement avec les candidats dont les projets seront jugés recevables.

Les propositions finales du candidat seront intégrées à la convention d'occupation temporaire du domaine public et leur non application entraina sa résiliation.

Les critères de lecture et d'évaluation des projets seront les suivants :

- Le projet (concept, ambition, attractivité, pertinence, cohérence, activités, aménagements, horaires, cibles, réseaux, compatibilité avec l'environnement associatif et sportif du site, données économiques et financières, etc.),
- La qualité du projet (mise en œuvre des activités et aménagements, robustesse des installations, organisation interne, etc.),
- L'expérience et la motivation du candidat.

8. Calendrier prévisionnel

- Retour des propositions : 30 septembre 2019 à 12h

- Lecture et évaluation des dossiers : octobre 2019

- Séances de dialogue : octobre - novembre 2019

Choix du projet : novembre - décembre 2019

- Début de l'occupation : à partir de janvier 2020

La Métropole Européenne de Lille se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures de l'appel à projets et de ne pas désigner de lauréat sans que cela ne donne lieu à quelconque indemnité.